



LÉGATION DE SUISSE  
EN CHINE

Pékin, le 23 avril 1952.

RÉFÉRENCE: NOTRE  
VOTRE

~~B-12.1~~  
M-31.13 - R/cb.  
M.30.C.

*Original - C. 44. CHA 111.0*  
*2 B 31. 22. 1 CHA.0*

*M. S. ...*  
*H. ...*  
*1952*  
*[Signature]*

X *Journal 109*  
Cher ami,

X  
Vous me demandiez, le 14 mars dernier, de vous faire savoir si je pense qu'un accord économique sino-suisse serait susceptible d'influencer favorablement la situation des commerçants suisses établis en Chine. J'ai réfléchi à la question et je suis arrivé à la conclusion suivante.

Dans les conditions actuelles il me paraît impossible d'aboutir à un accord qui donnerait à nos compatriotes les garanties qu'ils désirent recevoir. En effet, les demandes que nous aurions à présenter sont diamétralement opposées à la ligne de la politique économique suivie actuellement par la République Populaire.

Nous avons manqué le coche. Le moment le meilleur pour aboutir à un accord aurait été la fin de 1950 ou le début de 1951, alors que tout allait raisonnablement bien et qu'on pensait pouvoir maintenir le statu quo dans nos échanges commerciaux avec la Chine. C'est précisément ce but, limité au statu quo, qui a été déterminant dans l'attitude négative prise par le Département de l'Economie publique et inspiré, en partie, par M. Koch. Je me souviens d'avoir discuté l'affaire, à l'époque, à Berne et j'étais moi aussi, après avoir lu quelques rapports du Consulat général de Shanghai, arrivé à la même conclusion.

Je répète, l'époque actuelle me paraît inopportune, non seulement au point de vue des répercussions internationales que pourraient avoir ces négociations et qu'il ne serait peut-être pas impossible, à la rigueur, d'atténuer, mais surtout en raison de l'évolution rapide de l'économie chinoise, qui s'appuie de plus en plus sur l'URSS et ses pays satellites (la comédie de la Conférence internationale de Moscou, sauf miracle, ne changera rien à

Monsieur le Ministre A. ZEHNDER,  
Chef de la Division des Affaires politiques  
du Département Politique fédéral,

B e r n e .



mon point de vue).

Je pense, des lors, que nous devrions attendre, pour reprendre cette affaire, que vous-même et le Département de l'Economie publique ayez eu l'occasion d'examiner à fond la proposition que je vous ai transmise au mois de février, au sujet de la création d'un "club" des intérêts suisses représentés à Shanghai, tout spécialement, et à Tientsin. Si cette idée qui, à première vue, me paraît viable, pouvait être réalisée d'une manière ou d'une autre, alors la conclusion d'un accord limité serait indispensable.

Ce qui me tourmente le plus dans tout le complexe des rapports économiques entre la Suisse et la Chine, c'est son aspect financier. Vous connaissez les difficultés que rencontrent nos maisons dans le rapatriement de leurs bénéfices, les mêmes difficultés s'opposant au rapatriement des économies réalisées par nos ressortissants dans ce pays. Dans le même ordre d'idées, nous devons songer également aux réquisitions de terrains et immeubles appartenant à des Suisses, auxquels aucune indemnité n'est versée. Je ne pense pas qu'un accord purement financier serait possible, et ce côté-là du problème pourrait être aussi mis au point au moment de la conclusion de l'accord limité dont je vous parlais plus haut.

J'ai discuté toute cette affaire avec Koch, lorsque je me trouvais à Shanghai au mois de février. Il est du même avis que moi. Avant de vous répondre, j'ai tenu à lui rappeler brièvement notre dernier entretien et il me confirme, aujourd'hui, qu'il voit les choses du même oeil que moi. Je ne pense pas qu'il serait possible d'en dire autant du bouillant président de la Chambre de commerce suisse à Shanghai, M. Britt, qu'il ne vous sera peut-être pas très facile de convaincre lorsqu'il viendra en Suisse dans le courant de cette année comme il l'espère.

Veillez croire, cher ami, à mes sentiments très sincères.

*Callegari*